

ARRÊTE DU MAIRE

Arrêté municipal
n° 2026 - 74
portant sur la nomination des
administrateurs du
Centre Communal
d'Action Sociale pour la
mandature 2026 - 2032

Le Maire de la Commune de Derval

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu les articles R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Avril 2026 désignant quatre administrateurs, pour donner suite aux élections municipales du 15 Mars 2026.

Vu les propositions faites par le club « Loisirs Amitiés Derval Mouais », l'Union Départementale des Associations Familiales, l'Association A.P.F. France Handicap et le Secours Catholique.

Considérant qu'il appartient au Maire de la Commune de Derval de procéder à la nomination des administrateurs, autres que les élus.

Considérant que les administrateurs ci-dessous nommés acceptent le mandat pour une période de six ans.

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur GUINEL Jean-Claude, en qualité de représentant du club « Loisirs Amitiés Derval Mouais »
- Madame MALLARD Véronique, en qualité de représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales
- Monsieur LEGROS Dominique, en qualité de représentant de l'association A.P.F. France Handicap
- Madame VICET Marie-Luce, en qualité de représentante du Secours Catholique

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des Administrateurs nommés par le Maire est la même que celle du mandat des Administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 044-214400517-20260417-2026_74-AR



Certifié exécutoire, compte tenu de la
réception par le Représentant de
l'État et de l'affichage :

Le 17 Avril 2026

Fait à Derval, le 17 Avril 2026

Le Maire,
Dominique DAVID

